QUEL AVENIR POUR L'INSTITUT PACHA ?

Le bras de fer

(Photo Dominique Leriche)

Dans le feuilleton judiciaire initié par les héritiers de Michel Pacha, la fac de Lyon revendique toujours l'ex-institut de biologie marine. P 5

L'université de Lyon s'accroche à l'Institut Michel-Pacha

Tiraillée entre l'université de Lyon 1 – à qui Michel Pacha avait cédé le bien en 1890 – et les héritiers du bâtisseur de Tamaris-sur-mer, la bâtisse est toujours au cœur d'un feuilleton judiciaire

Début 2015, la justice a tranché… renvoyant les deux parties devant la cour d'appel de Grenoble. Après le tribunal de grande instance de Toulon, la cour d'appel d'Aix et, dernièrement donc, la cour de cassation, l'interminable feuilleton judiciaire autour de l'Institut Michel-Pacha se voit prolongé de quelques mois encore. Sans doute (au moins) jusqu'à l'été prochain.

D'un côté, on trouve l'université de Lyon 1, qui revendique la propriété de la bâtisse, en cela qu'elle y a mené, plus d'un siècle durant, des recherches en biologie marine. Tel que le souhaitait Michel Pacha en fait, dans son legs de 1890 à la fac lyonnaise. De l'autre, une vingtaine de descendants du « Pacha » estiment que l'université n'a pas respecté les termes de la donation, en y cessant ses travaux scientifiques en 2008.

Ce sont eux qui lanceront dans la foulée les hostilités juridiques – et remporteront les premières batailles – en constatant l'absence d'activité. Leur objectif avoué est désormais de récupérer l'Institut pour en faire un musée ou une fondation à la gloire de leur illustre ancêtre, bâtisseur de « Tamaris-sur-mer ».

Au milieu? Des revendications qui apparaîtraient presque aussi légitimes les unes que les autres (voir par ailleurs). Reste qu'il n'y a pas de la place pour tous dans la belle demeure au style mauresque, que le bâti ne cesse de se dégrader et que c'est bien un pan du patrimoine seynois qui attend désespérément de renaître à la vie. Aujourd'hui, il n'y a guère qu'une poignée de chercheurs du CNRS, installés discrètement au 1er étage, qui, via leurs travaux d'excellence, distingue encore le joyau de la corniche d'un vulgaire château hanté.

MA. D.

L'Institut Michel-Pacha, sur la corniche de Tamaris. (Photo Matthieu Cotterill)

Les héritiers confiants

« *Confiant* », Maître Hervé Andréani, l'avocat des vingt-deux descendants de Michel Pacha, explique que, dans son arrêt, « *la cour de cassation pointe un problème de forme. Sur le fond, notre dossier est toujours aussi bon.* » Pour lui, la juridiction grenobloise finira par leur donner raison : « *Il est plus qu'évident que la donation ne respecte pas l'usage du bâtiment puisqu'il est fermé et dans un état épouvantable. Je vous confirme que l'université a même envisagé de le vendre !* » Et de conclure sur un trait d'humour : « *Le legs a 130 ans, on peut bien attendre encore quelques mois de plus pour le récupérer…* »

Interview

Frédéric Fleury, vice-président de l'université Lyon 1, chargé du patrimoine immobilier et directeur du département de biologie

« Ça fait partie de notre patrimoine »

(Photo Dominique Leriche)

Pour la première fois, l'université Lyon 1 a accepté de s'exprimer longuement sur sa volonté de conserver l'Institut Michel-Pacha. Rencontre avec son vice-président, Frédéric Fleury, chargé du patrimoine immobilier.

Pourquoi votre université tient-elle autant à garder une bâtisse qui se situe à 400 km de Lyon?

Pourquoi voudrions-nous nous en séparer? Depuis 1890, l'Institut fait partie intégrante de notre patrimoine historique, scientifique et immobilier. Raphaël Dubois, l'homme à qui Michel Pacha confia la création de l'Institut, était un scientifique de renom, professeur à l'université de Lyon, où un bâtiment porte toujours son nom. Par ailleurs, si Michel Pacha avait légué 2 700 m² de terrain et 1 000 m³ de pierres, c'est bien notre université qui a financé la construction de l'édifice et qui l'utilise, avec ses chercheurs et étudiants, depuis le XIXe siècle.

Pourtant, en 2008, vous avez abandonné les lieux…

En 2008, il y a eu un arrêté d'interruption - et pas de cessation - de l'activité d'enseignement et de recherche de l'université, à Tamaris. Les lieux n'étaient plus aux normes d'accueil des étudiants, notamment, et nous avons dû rapatrier notre activité sur le campus de Villeurbanne. C'est une période où nous manquions clairement de financement pour entretenir notre patrimoine, malgré des demandes d'aide répétées aux collectivités. Mais nous n'avons jamais dit que nous abandonnions les lieux ! Il a toujours été clair que notre absence était temporaire. Il y a d'ailleurs eu bien d'autres périodes, ces cent dernières années, où l'activité de l'Institut s'est trouvée réduite, sans pour autant que les descendants nous attaquent en justice…

Ces descendants arguent qu'il n'y a plus de recherche en physiologie marine, condition *sine qua non* du legs en 1890…

Les termes exacts du legs spécifient la nécessité de maintenir un « *laboratoire maritime* », sans précision sur le type de discipline, « *associé à une chaire de physiologie* ». Sauf qu'aujourd'hui, au XXIe siècle, la chaire de physiologie n'existe plus… Ce qui importe, c'est que nous menions là-bas des travaux scientifiques en rapport avec le milieu marin, ce que nous faisons actuellement à Lyon. Et le site de Tamaris reste essentiel pour ces recherches. J'en veux pour preuve les publications scientifiques mondiales de l'université qui citent l'institut Michel-Pacha… Notez en outre que le CNRS, par convention d'occupation avec notre université, se trouve toujours au premier étage de l'institut pour un projet (Antares) connecté au domaine maritime. La continuité de la science est donc bien assurée.

Vous auriez aussi un projet dans les tuyaux?

Et un projet ambitieux. L'activité d'enseignement ne sera peut-être pas la priorité. On s'oriente davantage vers un lieu de recherche collaborative pluridisciplinaire avec l'université de Toulon, le pôle Mer et d'autres partenaires. Ce qu'on appelle un hôtel à projets, un lieu où les scientifiques de tous bords travaillent ensemble, toujours en rapport avec le milieu marin. Le site pourra également accueillir des séminaires scientifiques avec la venue de chercheurs étrangers de renom.

Autre point qui pose question : l'entretien des lieux. L'institut fait peine à voir…

Il existe effectivement des problèmes de corrosion, de façades, liés à la proximité du littoral. Mais dans l'ensemble, le bâtiment est sain. La toiture est en bon état. Des travaux d'entretien vont toutefois être lancés cette année ou en 2016, preuve de notre attachement au bâtiment. Si rien n'a été fait depuis 2011, c'est aussi que nous ne savions pas si nous allions pouvoir le conserver. Depuis, la cour de cassation nous a assuré que nous serions dédommagés d'éventuels investissements en cas de jugement défavorable. Mais pour relancer nos activités, il nous faudra trouver des financements plus conséquents, et donc l'aide des collectivités, des partenariats… Et gagner devant la cour d'appel. Mais nous sommes confiants.

Il s'est murmuré, à un moment, que vous souhaitiez vendre l'institut…

C'est totalement mensonger. Pour la simple et bonne raison que les conditions du legs spécifient que le bâtiment est inaliénable !